



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/03/24-16

Séance du 24 mars 2022

Objet : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 6 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires

membres en exercice :	83
membres présents :	36
pouvoirs :	19
membres votants :	53
votes pour :	53
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 17 mars 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : possibilité de réunion par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres présents, possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Exc.
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Exc.
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	Exc.
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Exc.
12		T	Jacques	DELLERIE	Exc.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	Exc.
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Exc.
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Exc.
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	Exc.
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Exc.
33		T	Eric	SCARANO	Exc.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	Exc.
38		T	Joël	DESCHAMPS	P
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	P
42		T	Eric	CARPENTIER	Exc.
43		T	Francis	BELLENGER	Exc.
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	P
48		T	Léon	BACHELOT	P
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Exc.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	P
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	Exc.
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	P
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	Exc.
58		T	Christophe	FROMENTIN	Exc.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	Exc.
61		T	Pierre	SORIN	P
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Exc.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	P
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	Exc.
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	Exc.
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e), V : présent(e) en Visio

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
2	Jacques DELLERIE	1	Yannick PRIGENT	1
3	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
4	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
5	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
6	Bruno GENDRON	11	Pierre SORIN	11
7	Patrick FONTAINE	1	Yannick PRIGENT	11
8	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
9	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
10	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
11	José DUARTÉ	4	Marcel VAUTIER	4
12	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
13	Éric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Franck FOIRET	5	Pierre-André BOURDON	5
15	Daniel LEMESLE	1	Patrick LEFEBVRE	1
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAGHE	9
17	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
18	Frédéric CANTO	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
19	Hubert MAILLET	4	Sylvain DELTOUR	4

Secrétaire de séance :

Yannick PRIGENT a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/03/24-16

Objet : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 6 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires

VU :

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant les taux de subvention, notamment pour un EPCI reversant la TCFE au SDE76,
- la délibération 2016-34 du 10 juin 2016 adoptant une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et le Département 76,
- la convention de Co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de Seine-Maritime et le SDE76, signée le 13 octobre 2016,
- la délibération 2017/10/19-09 autorisant la signature de l'avenant n° 1 à ladite convention,
- l'avenant n° 1 à la convention, signé le 27 octobre 2017,
- la délibération 2018/10/18-03 autorisant la signature de l'avenant n° 2 à ladite convention,
- l'avenant n° 2 à la convention, signé le 24 janvier 2019,
- la délibération 2020/01/16-05 autorisant la signature de l'avenant n° 3 à ladite convention,
- l'avenant n° 3 relatif au plan d'économie d'énergie de l'illumination du château de Martainville-Épreville, signé le 25 février 2020,
- la délibération 2020/01/16-06 autorisant la signature de l'avenant n° 4 à ladite convention,
- l'avenant n° 4 à la convention, signé le 10 février 2020,
- l'avenant n° 5 à la convention, signé le 23 février 2021,

CONSIDÉRANT :

- la liste des travaux annexée à la convention, objet d'une délégation, qui doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux projets que le Département souhaite confier au SDE76 en 2022,
- l'article 10 de cette convention qui prévoit une mise à jour annuelle de la liste des travaux délégués et l'article 11 qui autorise la modification de la convention par avenant,

PROPOSITION :

La présidente dresse le bilan 2021 de cette convention : 8 aménagements routiers ont été conventionnés pour 639 500 € de travaux.

10 dossiers nouveaux sont en préparation pour environ 1 150 000 € TTC de travaux sur 2022, ainsi que 3 nouveaux dossiers à étudier pour un montant de 150 000 €.

Un sixième avenant au mandat de la Co-maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour étendre nos missions aux dossiers listés dans l'annexe.

La présidente propose de poursuivre la délégation de maîtrise d'ouvrage, d'accepter les demandes du Département et donne lecture du projet d'avenant à intervenir.

DÉCISION :

Mesdames Cécile SINEAU-PATRY et Imelda VANDECANDELAERE, vice-présidentes au Conseil Départemental, ne prennent pas part au vote.

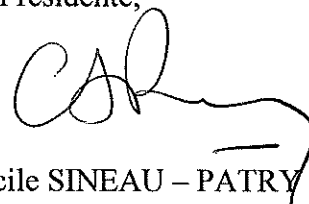
Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition de la présidente et la mise en place d'un avenant n° 6 à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage entre Département et le SDE76,
- **INDIQUE** que cet avenant portera sur les travaux supplémentaires et études demandés tels qu'ils figurent dans son annexe pour l'année 2022,
- **AUTORISE** la présidente à signer l'avenant n° 6 et les conventions subséquentes qui en découleront,
- **AUTORISE** la présidente, à partir de la date d'effet de l'avenant n° 6, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de Co-maitrise d'ouvrage et son avenant,
- **PORTE** la dépense au budget 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY